

le deuxième jour de Juin, mil huit cent quarante-sept, et prorogée le vingt-huitième jour de Juillet alors suivant, dans les dixième et onzième années de Notre Règne, un certain Bill, intitulé: "Acte pour augmenter le "Fonds Social de la Banque de Québec, et "pour amender en partie l'Acte qui étend la "Charte de la dite Banque," et aussi un certain autre Bill, intitulé: "Acte pour permettre à la Banque de Montréal d'augmenter "son Fonds Social," et aussi un certain autre Bill, intitulé: "Acte pour permettre à la "Banque de la Cité d'augmenter son Fonds "Social," et aussi un certain autre Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la Banque du District de Québec," ont été passés par le Conseil Législatif et l'Assemblée, et ont été lors de la prorogation de la dite Session, le vingt-huitième jour de Juillet susdit, présentés à Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province pour Notre assentiment à iceux, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé: "Acte pour réunir "les Provinces du Haut et du Bas-Canada, "et pour le Gouvernement du Canada," et que dans sa discrétion, il déclara alors et là qu'il réservait les dits Bills pour la signification de Notre plaisir sur iceux: Maintenant Sachez que les dits Bills, intitulés: "Acte "pour augmenter le Fonds Social de la Banque "de Québec, et pour amender en partie l'Acte "qui étend la Charte de la dite Banque;" "Acte pour permettre à la Banque de Montréal d'augmenter son Fonds Social;" "Acte "pour permettre à la Banque de la Cité d'augmenter son Fonds Social;" et "Acte pour "incorporer la Banque du District de Québec," nous ayant été soumis en Conseil, le vingt-deuxième jour de Novembre, maintenant dernier, il nous a plu donner à iceux, et par ces présentes, et en vertu des dispositions du dit Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, Nous donnons Notre assentiment aux dits Bills; ce dont nos sujets dévoués et tous ceux que ces présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau

de Notredite Province du Canada: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très ancien et très noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province, ce septième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de Notre Règne, la onzième.

Par Ordre,

D. DALY,
Secrétaire.



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE, du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner —

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Province du Canada, tenue en la Cité de Montréal, dans Notre dite Province, le vingtième jour de Mars mil huit cent quarante-six, et prorogée le neuvième jour de Juin alors suivant, dans la neuvième année de Notre Règne, un certain Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la Banque des "Marchands," a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée, et a été lors de la Prorogation de la dite Session, le neuvième jour de Juin susdit, présenté à Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province, pour Notre assentiment

Sanction Royale donnée au Bill, de la Banque des Marchands.